

N°2023/43

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21/09/2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 22**

**Date de la Convocation : 15/09/2023**

**OBJET : REPRISE DU BAIL RURAL  
ACCORDE A M. JOLY POUR LES  
PARCELLES ZO N°5 ET AS N°24 PAR SON  
REPRENEUR LA SCEA DESREUMAUX**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Magalie DUVAUCHELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Monsieur le Maire partage avec l'assemblée l'information d'une reprise de l'activité agricole de M. JOLY (EARL AU GRE DES ROSES) par M. DESREUMAUX (SCEA DESREUMAUX) dont le siège social de la société est situé à Le Boisle.

Dans le cadre de cette reprise, M. DESREUMAUX a pris attache de la commune pour solliciter la reprise des baux de M. JOLY a une date prochaine mais restant à déterminer. Dans l'attente,

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 062-216200600-20230921-DELIB2023\_43-DE

M. DESREUMAUX demande à la collectivité la signature d'une promesse de bail rural, pièce nécessaire à la constitution de son dossier de reprise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **APPROUVE** la signature d'une promesse de bail en faveur de SCEA DESREUMAUX, représentée par M. Frédéric DESRZUMAUX, pour les parcelles cadastrée ZO n°5 et AS n°24 d'une contenance respective de 57 a 67 ca et 1 ha 24 a 80 ca.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 21/09/2023



Le Maire

Henri DEJONGHE